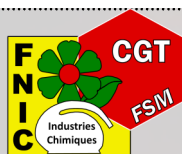




LA VOIX



des industries chimiques



n° 539 AOÛT 2019
SOMMAIRE

LES LUTTES

5-7

- ADISSEO, Commeny
- MICHELIN, Blanz
- TORRAY, Mourn
- BRIDGESTONE, Béthune

DOSSIER

8-23

- La protection sociale

41^e
CONGRÈS

LOUAN — 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE



LA MEILLEURE
RETRAITE
C'EST L'ATTAQUE !

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

UNE LUTTE UNITAIRE DES TRAVAILLEURS POUR STOPPER LA CLASSE QUI NOUS EXPLOITE !

La situation économique et sociale en France est catastrophique pour les travailleurs, de l'ingénieur à l'ouvrier.

La crise financière de 2008 a été convertie par le capital en crise économique endurée, depuis, par les peuples.

Onze ans après, ses conséquences sont encore perceptibles : Les salaires sont quasiment gelés dans le public comme dans le privé, la situation en matière d'emplois est particulièrement inquiétante, des pans entiers de l'économie sont visés par des restructurations massives, des rachats à coups de milliards et des dépeçages de secteurs entiers, avec des dizaines de milliers de licenciements dans le domaine industriel, par exemple l'industrie pharmaceutique, la métallurgie, le secteur automobile, l'énergie, etc., ainsi que dans les activités du commerce et des services, Conforama, Carrefour, etc.

De même, dans les services publics, en particulier dans la santé, l'enseignement, les effectifs sont notoirement insuffisants.

Les mouvements sociaux se multiplient sur les questions d'emploi dans tous ces secteurs, ce à quoi s'ajoutent les attaques d'une ampleur inouïe sur notre protection sociale, son financement et ses prestations. Les dernières annonces du gouvernement prévoient une remise en cause profonde de notre régime de retraite, un changement total de système qui va établir une individualisation de la retraite, la fin de la solidarité et favorisera la retraite par capitalisation et les fonds de pension.

Dans ce contexte déjà bien sombre, la quasi-totalité des experts économiques nous prédisent dans un délai très court une crise financière encore plus terrible que celle de 2008. Les dernières annonces concernant la Deutsche Bank et ses 20.000 suppressions de postes semblent attester cette prévision. Et pendant ce temps, les dividendes mondiaux crèvent des plafonds : 514 milliards de dollars sur le seul second trimestre 2019. Si les dividendes sont à ce niveau fabuleux, à combien s'élèvent les profits, dont ils ne sont qu'une partie ??

Une mobilisation d'ampleur doit être organisée en France, rapidement, pour permettre aux salariés d'exprimer par **la lutte**, par **la grève**, leur refus de subir ce véritable rouleau compresseur de reculs sociaux, pendant que l'argent coule à flots pour les bourgeois.

L'unité de notre classe des travailleurs, contre celle qui nous exploite, est indispensable : L'austérité est un carcan, osons prendre l'initiative.

DÈS LA RENTRÉE, MOBILISONS-NOUS!

n°539

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497

LA FNIC-CGT ET L'UD-CGT 13 À LA FÊTE DE L'HUMANITÉ

FRATERNITÉ, INTERNATIONAL
ET CONVIVIALITÉ seront les maîtres

mots du stand de la FNIC-CGT et de L'UD 13
**à la Fête de l'Humanité, du 13 au 15
septembre 2019.**

Depuis plus de 8 mois, la colère de la population en France s'exprime face aux injustices sociales et fiscales mises en place depuis des décennies par les gouvernements successifs au profit des plus riches, du grand capital. Macron a accéléré le processus en s'attaquant dès le début de son quinquennat aux droits sociaux et aux droits du travail de la population en favorisant les plus riches, qui a vu justement cette colère exploser.

Ne voyant pas un rapport de forces suffisant et organisé, il continue la casse de notre modèle de société, de notre protection sociale, obtenus par lutte, en imposant une réforme des retraites systémique qui nous obligera à travailler encore plus longtemps.

Les travailleurs s'opposent avec énergie à une remise en cause de leurs intérêts dans chaque entreprise, dans un contexte où le gouvernement opère pour le compte des employeurs, un bouleversement global des conditions de travail et de vie : baisse des cotisations sociales donc des salaires, démantèlement des services et de la santé publique, privatisations d'entreprises qui appartiennent à la Nation telles que les aéroports de Paris, la SNCF, désindustrialisation dans les territoires, destruction des garanties et protections collectives...

Contre ces attaques, des luttes existent dans nos entreprises comme chez Total, Sanofi, Toray, Famar, Bridgestone, Exxon-Mobil, Michelin, etc., mais aussi dans d'autres secteurs, comme dans les services d'urgence, l'éducation, les pompiers, l'énergie, etc.

Pour stopper cette déferlante, il faut briser les barrières qui nous tiennent à l'écart les uns des autres, et au contraire, unir l'ensemble de la colère qui s'exprime depuis des mois, pour faire reculer le gouvernement, le patronat. Pour canaliser cette colère, il faut surtout des perspectives réelles de stopper, à court terme, ce choc social et économique

pour transformer la France en paradis pour les riches et en enfer pour les autres.

Depuis toujours, la CGT porte un projet de société de progrès où tous les citoyens (travailleurs, retraités, chômeurs, étudiants) se retrouvent : augmentation générale des salaires, baisse du temps de travail à 32 heures, égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, reconquête de l'industrie, développement des services publics, une protection sociale financée par la cotisation sociale et assurée par la Sécurité sociale.

La CGT, organisation de lutte, de transformation sociale, a la responsabilité de défendre l'intérêt des travailleurs, et ne peut que les organiser dans la lutte, comme cela a été le cas plusieurs fois dans notre Histoire.

La FNIC-CGT et l'UD CGT 13, vous invitent à venir débattre sur leur stand dès le vendredi 13 septembre pour l'inauguration de celui-ci, puis le samedi autour d'un débat sur l'unité d'action CGT pour imposer notre projet de société, et enfin le dimanche, où nous aurons un grand moment de solidarité internationale, avec la présence du secrétaire général de la FSM.

Ce week-end sera aussi l'occasion de partager un moment de convivialité au bar du stand, autour d'un verre, tout en mangeant une délicieuse pizza.

**VENEZ NOMBREUX,
ON VOUS ATTEND !**



LES LUTTES

À ADISSEO COMMENTRY, LE MESSAGE EST CLAIR : ON NE TOUCHE PAS AUX EMPLOIS !

Tous les mêmes ces patrons. Toujours à la recherche de l'augmentation des marges et des profits et pas d'états d'âme lorsqu'il s'agit de détruire des emplois.

La direction d'Adisseo Commentry, a décidé d'externaliser le poste de garde qui dans nos industries sert souvent de poste de reclassement professionnel. Cette direction veut supprimer les 4 emplois concernés et du même coup, en profite pour supprimer une ligne complète de pompiers en lien direct avec le nombre de salariés présents sur le site.

Au total ce n'est pas 4 mais 9 emplois qui pourraient disparaître.

Pour la CGT et les salariés, il n'est pas question de perdre un seul emploi et tous les secteurs ont réagi et ont parfaitement compris.

**Aujourd'hui c'est eux et demain
à qui le tour ?**

Il s'en suit une prise de parole avec 50 % de grévistes des personnels postés et plus de 100 salariés présents. Le jour de cette action il était

tenu un CSE extraordinaire et la décision de continuer l'action par la grève du 4 au 11 septembre a été prise si l'entreprise ne revenait pas sur sa décision d'externalisation.

**Le ton est donné et pas question
d'emplois supprimés.**



GRÈVE CHEZ MICHELIN BLANZY POUR AVOIR DE L'EAU !

En 2019, une grève pour avoir de l'eau fraîche en pleine canicule !

La CGT Michelin Blanzky, gagne la remise en libre-service des bouteilles d'eau dans les ateliers.



Qui pourrait croire que Michelin, multinationale très souvent présentée comme l'exemple du dialogue social, soit à l'origine d'une grève pour que les salariés puissent continuer à bénéficier du droit à l'eau fraîche ?

Nous subissons des températures caniculaires, depuis fin juin et cette entreprise préfère répondre à un critère environnemental en supprimant les bouteilles d'eau en « plastique », que de satisfaire le bien-être vital des salariés.

La CGT dès 4h30 appelle à la grève en exigeant le retour de ces bouteilles d'eau et par la même occasion fait signer une pétition pour climatiser les ateliers et les vestiaires. Devant le rapport de forces, la direction dès le début d'après-midi remettra en service l'approvisionnement en eau dans les ateliers. La pétition, qui a recueilli plus de 400 signatures, sera utilisée pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés.

POUR LE SYNDICAT CGT, IL N'Y A PAS DE PETIT COMBAT, TOUS DOIVENT ÊTRE MENÉS AVEC LA MÊME ENVIE ET DÉTERMINATION POUR SATISFAIRE NOS REVENDICATIONS ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS.



LES LUTTES

LA CGT TORAY DANS L'ACTION, POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RECONNAISSANCE DE L'EXPOSITION À DES REJETS DE PRODUITS TOXIQUES.

Pour 5 années d'exposition à des rejets toxiques, une année de départ anticipé à la retraite.

C'est une revendication que les salariés connaissent bien à TORAY car la CGT la porte depuis de nombreuses années. La CGT oui, parce que d'autres syndicats considèrent que nos conditions de travail nous les avons choisis donc pourquoi partir à la retraite plus tôt ? Peut-être parce que le travail en 3X8 fait perdre dix années d'espérance de vie ? Peut-être qu'avec les contacts permanents avec des produits toxiques (HCN, AN, Sizing, DMSO, ...) on a des risques de mourir plus tôt d'un cancer ?

La revendication de gagner du temps de retraite est légitime n'en déplaise à certains qui pourraient, d'ailleurs, en profiter eux-mêmes mais qui apparemment préfèrent suggérer que le recul du départ à la retraite par Macron est finalement pas une mauvaise chose puisque l'on a choisi d'être de simples salariés !

Nous partageons cette revendication d'un départ anticipé à la retraite parce que justement nous faisons du travail de nuit et exposés au CMR, nous la partageons avec les ARKEMA, SOBEGL, SPECHIM, SANOFI, etc., sur le bassin de Lacq et Mourenx et c'est en ce sens que l'Union Locale CGT de Mourenx a appelé tous les salariés du bassin à se retrouver le 1^{er} juillet à 13h30 devant l'entrée de la plateforme SOBEGL de Mourenx afin de revendiquer tous ensemble cette exigence d'une retraite ANTICIPÉE !

La CGT appelle l'ensemble des salariés à continuer l'action pour :

- ☞ toutes les primes de poste doivent être égales à celles du plus haut du service,
- ☞ rétroactivité de la prime d'habillement,
- ☞ pour 5 années de travail en équipe et/ou d'exposition à des produits toxiques = 1 an de départ à la retraite anticipé,
- ☞ Une autre répartition des richesses.



LA CGT BRIDGESTONE ORGANISE LA LUTTE CONTRE L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE

La direction de Bridgestone aura pourtant tout essayé pour faire aboutir cet accord de performance collective plus communément appelé APC mais, c'était sans compter sur la pugnacité du syndicat CGT.

Que ce soit par un nombre et un rythme effréné de réunions, ou par des mises en accusations de vouloir faire fermer l'usine, la CGT a réussi à faire comprendre aux salariés que ceux qui avaient le pouvoir de fermer une usine sont uniquement les employeurs et non la CGT.

Le chantage à l'emploi et aux investissements a bien sûr été employé et l'entreprise a pu compter sur la division syndicale qui lui a permis d'obtenir de la CFTC et de la CGC les 30 % nécessaires à la mise en place d'un référendum.

Une grève est déclenchée par la CGT et d'autres syndicats SUD, FO et CFDT. Cette grève, suivie par la majorité des salariés, a confirmé par référendum le rejet de cet accord de performance collective par plus de 60 % des salariés.

Pour la CGT Bridgestone, cet Accord de Performance Collective se comparait à l'époque de Germinal, alors une seule issue était possible :

LA RÉGRESSION SOCIALE

NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT.



LES LUTTES



• Madame la députée Marguerite Deprez Audebert,

Madame la députée,

Nous sommes surpris de votre réaction dans la presse vis à vis des salariés de Bridgestone Béthune, nous pouvons nous demander s'il s'agit de mépris de la classe ouvrière, une incompréhension suite au vote négatif des salariés pour l'Accord de Performance Collective ou un déni de démocratie à la vue du référendum.

Vous n'êtes pas sans savoir que cet accord est le prolongement des lois Rebsamen, El Khoméri, et des ordonnances Macron que vous avez votées et qui sont un véritable recul social pour les travailleurs, avec la casse du Code du travail, des Conventions collectives et l'inversion de la hiérarchie des normes.

Un accord « germinal » où tous les salariés seraient corvéables à souhait.

Jusqu'à aujourd'hui, vous avez brillé par votre absence, alors, Madame la députée, un petit rappel : lors des débuts des négociations, le but de la direction de Bridgestone Béthune était d'augmenter le temps de travail des salariés pour le même salaire, donc ce qui confirme une perte de rémunération.

Quand vous évoquez « un temps de travail inférieur à 35h », nous parlons bien de moyennisation, car un cycle de travail de six jours en posté correspond à 45,60 h travaillées/semaine avec des horaires décalés, matin, après-midi, nuit.

Vous évoquez la mutation technologique, mais que voulez-vous faire avec seulement 6,5 millions d'euros d'investissement sur trois ans ? C'est à peine suffisant pour maintenir l'outil de travail existant, alors que sur la même période c'est 160 millions d'euros d'investissement en Pologne.

Vous nous parlez de flexibilité, d'agilité, d'Accord de Performance Collective, de réactivité, de compétitivité, tous ces artifices pour détruire ou réduire les acquis sociaux, mais nous voyons que cela ne suffit pas encore.

A contrario, aucun mot sur les conditions de travail, de souffrance au travail, de pénibilité. Pour information, un salarié posté a, comme démontré dans de nombreuses études, une espérance de vie diminuée de sept ans, et nous ne parlons pas des expositions aux produits chimiques, des accidents de travail, des maladies professionnelles, des salariés usés par les conditions de travail, pour ceux qui ont la chance d'être encore en vie.

Oui, Madame la députée, « les salariés égoïstes, inconscients » n'ont pas tous la chance d'être parmi nous, certains n'ont même pas été jusqu'à l'âge de la retraite, ils sont morts avant tandis que d'autres plus chanceux, sont partis en inaptitude « sans participer modestement à l'effort ».

Concernant « l'impact des 30 millions d'euros de salaires versés chaque année », nous pourrions parler des exonérations fiscales, du CICE, versés à l'entreprise sans aucune contrepartie. Avec ce genre de propos, vous faites comme nos actionnaires, un abject chantage à l'emploi afin d'inverser la responsabilité sur les salariés qui ont juste répondu à un référendum démocratique.

Et sachez, Madame la députée, qu'une partie des salariés bénéficient de la prime d'activité mais non pas pour vivre, pour simplement survivre.

Oui, Madame la députée, Bridgestone, numéro 1 mondial, finance une partie de certains salaires avec des aides publiques payées par nos impôts, via la prime d'activité, preuve que les salaires pratiqués dans le groupe sont bas. Vous parlez « des diminutions des coûts de productions », alors nous demandons combien ont coûté la propagande de la direction, les arrêts de productions pour nous expliquer les bienfaits de cet Accord de Performance Collective ?

Nous pourrions évoquer le coût du travail mais la CGT vous parlera plutôt du coût du capital, des actionnaires qui en veulent toujours plus et, pour information, ce sont les travailleurs qui sont créateurs de richesses et nous sommes pour le partage de ces richesses. Pour information, Madame la députée, la direction a décidé de limiter les heures supplémentaires, alors que les salariés étaient prêts à faire « un effort modeste ».

En conclusion, nous vous invitons à venir en immersion dans notre manufacture de pneumatiques afin de rencontrer les salariés pour qu'ils échangent avec vous sur des efforts fournis, depuis plus de 40 ans pour certains.

Je vous prie, Madame la députée, d'agréer nos salutations, en attendant de vous rencontrer lors de votre visite sur le site de Béthune.

La CGT BRIDGESTONE BÉTHUNE

Économiquement vertueux, socialement indispensable

Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous
et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale ⁽¹⁾
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année ⁽²⁾

Sources :

(1) UFSBD,

(2) e-cancer 2017,

Plus d'information sur
www.ag2ramondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvousante@ag2ramondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

branchez-vous santé

LA PROTECTION SOCIALE, C'EST QUOI ?

Fin 2018, 62 % des Français estimaient que le système de Sécurité sociale fournit un niveau de protection suffisant, ce qui pourrait apparaître satisfaisant, mais en **recul de 11 points** par rapport à 2017.

En France, la protection sociale est organisée selon **quatre dimensions** :

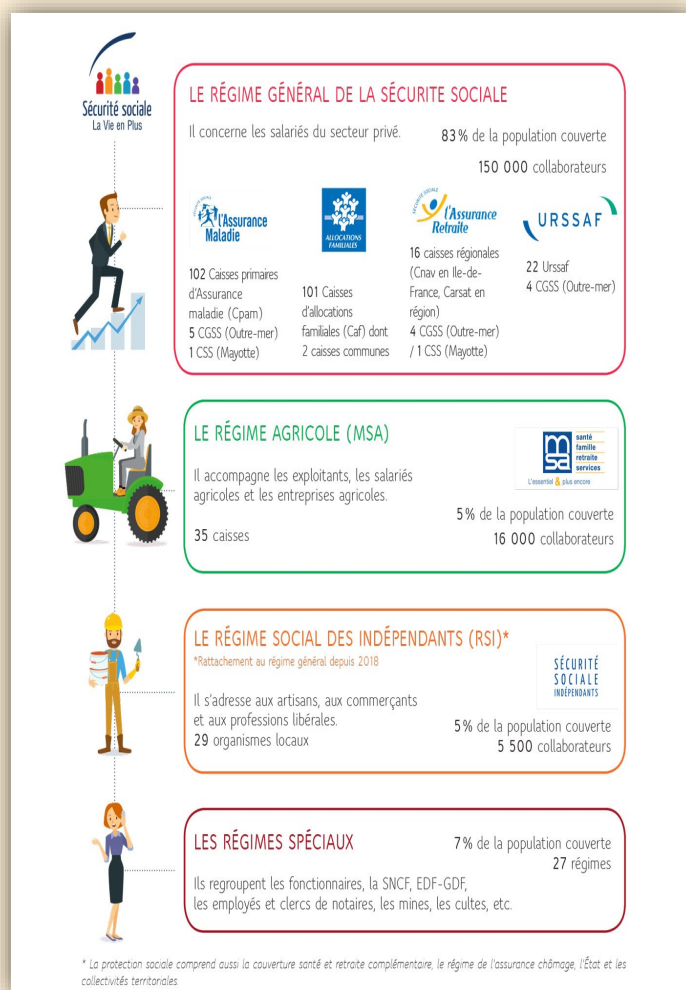
1— **la Sécurité sociale** fournit la couverture de base des risques "maladie / maternité / invalidité / décès", "accidents du travail / maladies professionnelles", "vieillesse" et "famille". Elle est composée de différents régimes, regroupant les assurés sociaux selon leur activité professionnelle, dont les principaux sont :

- le régime général** : il concerne la plupart des salariés en particulier les salariés du privé, les étudiants, les bénéficiaires de certaines prestations et les simples résidents ;
- les régimes spéciaux** : ils couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général (fonctionnaires, agents de la SNCF, notaires, etc.) ;
- les régimes des indépendants** : ils couvrent les artisans, les commerçants ou industriels, les professions libérales. Nommés RSI avant le 1^{er} janvier 2018, ils sont gérés par le régime général sans y être intégrés (les cotisations sont plus faibles mais la prise en charge, bien moins bonne). *Depuis le 1^{er} janvier 2018, la protection sociale des indépendants n'est plus gérée par le régime social des indépendants (RSI), mais est confiée au régime général de la Sécurité sociale. La mise en oeuvre progressive de cette nouvelle organisation se déroule jusqu'à 2020 et entre donc en 2019 dans sa deuxième année de mise en oeuvre. Elle n'entraîne aucune démarche pour les indépendants ;*
- le régime agricole** (MSA : Mutualité Sociale Agricole) : il assure la protection sociale des 5 millions de travailleurs agricoles ou liés à l'agriculture (patrons, indépendants et salariés). Il dépend, non du ministère chargé des Affaires sociales, mais de celui de l'Agriculture ;

2— **les régimes dits complémentaires** fournissent à ceux qui en ont les moyens une couverture supplémentaire aux risques pris en charge par la Sécurité sociale. Certains sont obligatoires (complémentaires retraite des salariés du privé) et d'autres facultatifs (mutuelles de santé, sociétés d'assurance, institutions de prévoyance) ;

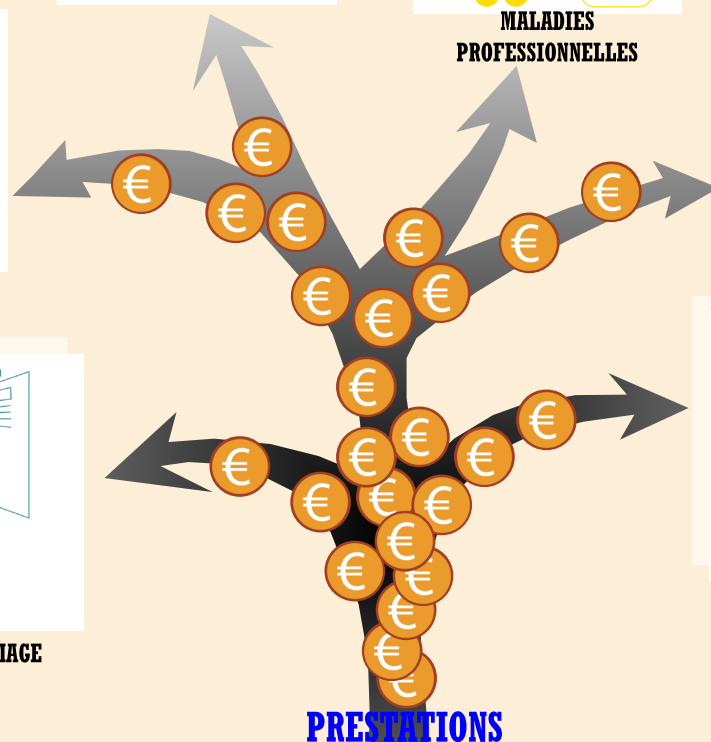
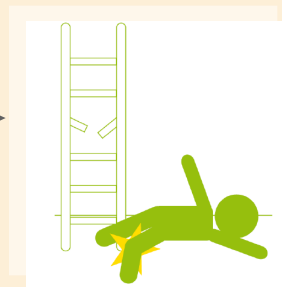
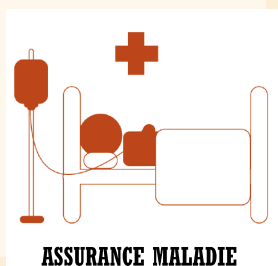
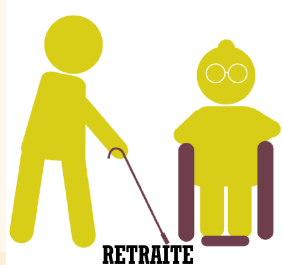
3— **l'UNEDIC** (Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) couvre spécifiquement le risque « chômage » et gère le régime d'assurance-chômage ;

4— enfin, **l'aide sociale** relevant de **l'État** et des **collectivités territoriales** apporte un soutien aux plus démunis.



LE PRINCIPE FONDATEUR DE LA PROTECTION SOCIALE... LA SOLIDARITÉ

**TRAVAILLEURS
HORS EMPLOI**



COTISATIONS





Ambroise CROIZAT
1901-1951

Durant le XIXe siècle, et pendant les premières décennies du XXe siècle, la protection sociale, notamment la retraite mais aussi la santé, se base, quand elle existe, sur le principe de la **capitalisation** : toute prestation doit être précédée d'une **épargne** préalable (d'argent, de droits), patiemment et individuellement **accumulée** pour le cas de besoin.

Tous les systèmes basés sur la capitalisation font faillite les uns après les autres, à commencer par le système de retraite. Les **deux défauts** rédhibitoires de tout système par capitalisation sont :

1. **l'inflation**, qui déprécie lentement mais sûrement, les cotisations amassées depuis des années. Sans parler des krachs économiques qui peuvent ruiner en un clin d'œil une vie d'économies faites en prévision d'une mauvaise passe ou pour ses vieux jours,
2. le défaut le plus important est le **délai** incompressible entre la première cotisation et la première prestation. Dans un système d'épargne santé, comment mettre par exemple un prématuré en couveuse puisqu'il n'a pas encore commencé à cotiser ? Pour l'épargne retraite, la durée de mise en place se **compte en décennies**, faute de quoi le montant des prestations est désespérément faible.

Le fiasco historique de la capitalisation amène la mise en place de la **technique de la répartition**, forcée par les événements en 1941, puis par choix politique en 1945 avec la mise en place de la Sécurité sociale par le ministre cégétiste **Ambroise Croizat** (ci-dessus).



Le principe en est illustré ci-contre.

En bas, une partie du salaire des travailleurs est versée aux caisses communes de protection sociale : Sécurité sociale, couverture complémentaire de santé ou de retraite, et caisse d'assurance chômage.

Cette partie du salaire, ce sont les **cotisations sociales**, artificiellement séparées en « salariales » et « patronales » (ces dernières étant les fameuses « charges sociales » qui sont toujours trop élevées selon les **journalistes** et les **patrons**). Cette séparation artificielle permet de colporter cette **fable** comme quoi « les employeurs versent aux caisses de protection sociale » : **ils ne versent rien du tout**, cet argent ne leur appartient pas, c'est une part de notre salaire tirée des richesses créées uniquement par le **travail**.

Les cotisations sociales, une fois collectées, sont **immédiatement** transformées en **prestations**, sans intermédiaire. Pas d'**accumulation préalable**, pas de passage par les **banques** qui voient ainsi passer sous leur nez les centaines de milliards d'euros de la solidarité.

Ces prestations sont versées aux travailleurs et aux personnes en situation « hors emploi. En effet, un malade n'occupe pas un emploi, pas plus qu'un retraité ni un enfant bénéficiaire d'une allocation familiale. A ces bénéficiaires, on ne demande aucune cotisation préalable. Le **mécanisme** qui détermine « qui » reçoit ces prestations, « combien » et « quand », ce n'est pas l'existence préalable d'un compte où sont accumulés des euros ou des points, c'est un **choix politique de solidarité** qui guide ces décisions.

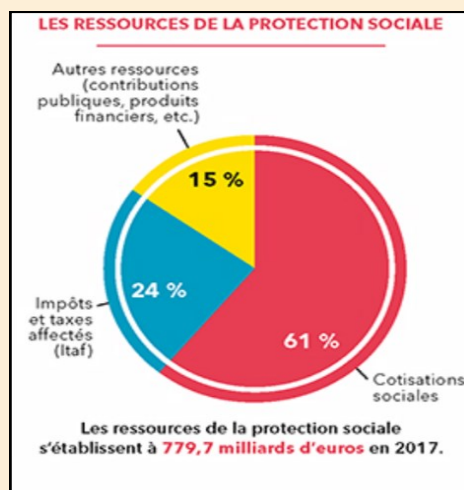
La technique de la répartition ne se confond pas avec la solidarité. Cette dernière nécessite la répartition, mais à l'inverse, la répartition peut également s'accommoder de choix individualistes et non solidaires : c'est le cas de la **retraite par points**, versée par répartition (les cotisations sont immédiatement transformées en prestations), mais sous condition d'avoir **préalablement** accumulé des points sur un compte.

Que dire alors des **retraites complémentaires**, qui sont des systèmes par points existant depuis des décennies ? Par construction, ce ne sont **pas** des systèmes solidaires. Néanmoins, ils ont longtemps été **gérés comme** des systèmes solidaires, les acteurs sociaux (syndicats et patrons) augmentant jusqu'en 1993, les taux de cotisations pour assurer le maintien des prestations.

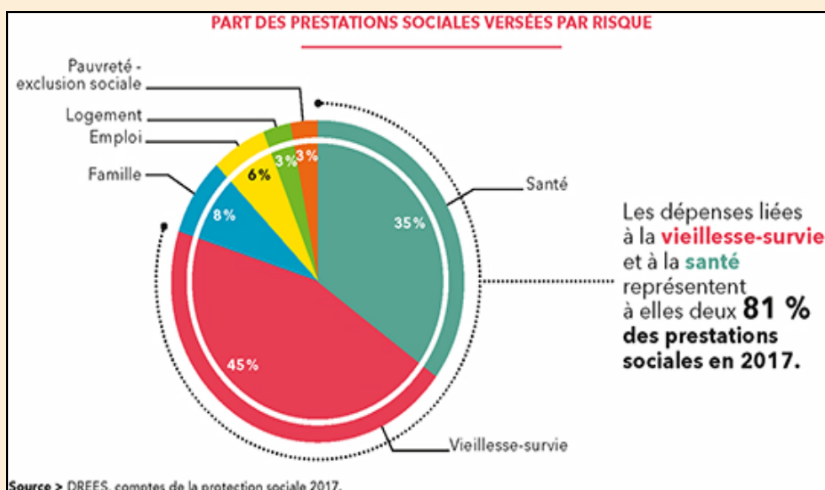
La solidarité est toujours un choix politique, et non le résultat technique d'un système particulier ou d'un autre.

LE FINANCEMENT

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



Au-delà d'une simple couverture des risques de la vie, la **Sécurité sociale** de 1945 est un **outil d'émancipation** du salariat, qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais en confie aussi au départ, la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Le financement en est assuré par une **cotisation interprofessionnelle à taux unique**, dont la collecte ne dépend ni de l'Etat, ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants des travailleurs eux-mêmes.

Cet **outil révolutionnaire** qu'est la Sécurité sociale aura fait, depuis sa création jusqu'à nos jours, l'objet d'un **travail de sape** inouï. Aujourd'hui, même appauvrie et mutilée de son caractère autogestionnaire d'origine, la Sécurité sociale a posé les bases d'une logique du salaire qui est **contraire à la pratique capitaliste**. Ainsi, la somme des salaires versée aux actifs contient une part qui n'est pas pour les actifs, mais est destinée à salarier des situations que le capital considère comme **en dehors de son champ** : le **travail parental** est reconnu par du salaire, au travers des **allocations familiales**. Les pensions des retraités sont du salaire. Les salaires des soignants, mais aussi l'**investissement** hospitalier sont également du **salaire** (eh oui !), préservant ainsi le domaine de la santé du **chantage à l'emploi** et du **recours au crédit**, deux institutions vitales pour le capital.

Après une période de déficit due aux effets de la crise économique et financière de 2008, et de



son rôle « d'amortisseur social », la protection sociale est largement excédentaire en 2017 (dernier chiffre connu) pour s'établir à 5,2 milliards d'euros.

La **structure** de son financement s'est modifiée, avec une **baisse** de la part correspondant à la **cotisation sociale** (ce que les médias nomment « baisse du coût du travail »), et une **augmentation** de la part des **impôts**, en-tête desquels se situe la **Contribution Sociale Généralisée (CSG)**, créée en 1990 par le gouvernement du socialiste Rocard, soi-disant pour diversifier les sources de financement. A noter aussi l'apparition en 1996 de la **Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)**, impôt créé pour, plutôt qu'augmenter les taux de cotisation, combler les déficits de la Sécurité sociale par le mécanisme de la dette publique. Ce sont les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (**URSSAF**) qui sont chargées de collecter l'ensemble des ressources de la Sécurité sociale.

A son origine gérée par les travailleurs, qui disposaient de trois quarts des sièges dans ses instances d'administration (un quart pour les employeurs), la Sécurité sociale voit aujourd'hui son fonctionnement strictement **encadré par l'Etat**, le parlement définissant chaque année son budget au travers de la **loi de financement de la Sécurité sociale**.

A la Sécurité sociale s'ajoutent les **organismes complémentaires** des branches **Retraite** et **Assurance Maladie**, l'**UNEDIC** pour le risque Chômage, et l'action de l'**Etat** pour d'autres dimensions de la protection sociale.

Les pages suivantes détaillent, risque par risque, les chiffres et les enjeux de cette dimension cruciale de notre vie en société.

RETRAITE ET REVERSION

Le risque vieillesse (292,3 milliards d'euros) couvre la **retraite**, à laquelle s'ajoute les prestations liées à la perte d'autonomie. Les pensions de droit direct des régimes obligatoires (retraite de base et retraites complémentaires obligatoires) en représentent plus de 94 %.

Le risque survie correspond à la **réversion**, et s'élève à 38,7 milliards d'euros, composés à 93 % des pensions versées au titre de droits dérivés par les régimes obligatoires et 6 % de prestations issues des mutuelles et instituts de prévoyance.

La retraite est le premier poste de prestations de la protection sociale, **résultat de puissantes luttes des travailleurs en France durant l'histoire sociale**.

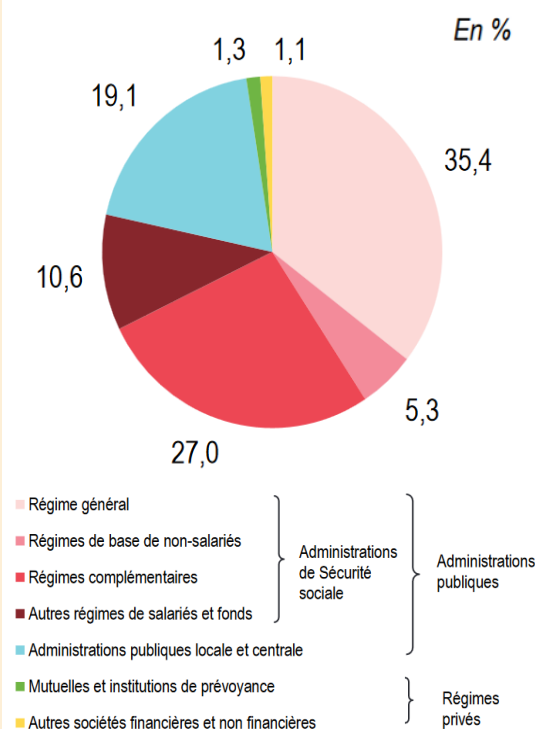
Certains jeunes salariés balaient d'un revers de main ces combats en annonçant « *nous, la retraite, on en aura jamais !* ». Mais oui, ils en auront une, mais son montant, misérable ou bien suffisant, sera le résultat de leurs luttes sociales ! Sans rapport de forces, le Capital se répand comme une gangrène et remet en cause les conquêtes de nos aînés, en matière de retraite comme en matière de stabilité dans l'emploi, ou de salaires.

Ainsi en va-t-il de cette **nouvelle réforme** annoncée à la faveur de l'été (comme d'habitude), qui mélange des **changements paramétriques**, notamment un nouveau **recul de l'âge** de la retraite à 64 ans, et un **bouleversement systémique** (on passerait à un nouveau système, un compte individuel de points).

Subordonner l'attribution d'une retraite à une accumulation (une épargne) préalable de points (ou d'euros) est une **posture de classe réactionnaire**. Au lieu de la retraite solidaire édictée au sortir de la seconde guerre mondiale sur base du programme du Conseil National de la Résistance, **on nous renvoie au monde d'avant-guerre** et jusqu'au 19^{ème} siècle, au monde de la **retraite par capitalisation**.

Or les régimes par capitalisation ont **tous fait faillite**, les uns après les autres, rongés par **l'inflation** et incapables de servir du jour au lendemain, comme le permet la **répartition**, des pensions

Répartition des prestations de vieillesse-survie par régime en 2017



directement issues des cotisations sociales, **sans intermédiaire**.

Cette réforme est l'aboutissement d'un **long processus de remise en cause** : en 1987, c'est la désindexation des pensions sur les salaires. En 1993, Balladur allonge la durée de cotisations à 160 trimestres et étend à 25 ans au lieu de 10, l'assiette des salaires pour le calcul de la pension. En 1995, Juppé échoue à réformer les régimes spéciaux du fait d'une mobilisation historique. En 2003, l'accord Fillon-Chérèque porte la durée de cotisation à 164 trimestres, privé comme public. En 2010, Sarkozy repousse l'âge de la retraite à 62 ans, l'âge du taux plein sans décote à 67 ans. Et en 2013, Hollande augmente, sans une grève, la durée de cotisations à 172 trimestres pour un taux plein d'ici 2035.

Durant cette période, une dizaine d'**accords interprofessionnels** réussis, **signés le plus souvent par toutes**

les organisations syndicales sauf la CGT, a accompagné ces reculs sociaux pour ce qui concerne les **retraites complémentaires**, par augmentation du coût d'achat du point de retraite, et baisse continue de la valeur du point servi. La méthode Macron a remplacé les négociations par de simples concertations, si cela n'était pas le cas, bien sûr que certains auraient signé pour ce **nouveau recul social programmé**.

Rappelons pour finir que les richesses produites n'ont jamais été aussi élevées en France, les **moyens existent** largement pour satisfaire une **retraite de haut niveau**. Sa base doit être la **répartition solidaire**, l'âge de 60 ans, après 150 trimestres de cotisations. La pénibilité subie doit donner lieu à **anticipation au départ dès 55 ans**.

Pour ne pas mourir au travail et dégager des emplois pour les jeunes, il va de nouveau falloir se battre !

GREVE

L'ASSURANCE - MALADIE



Notre système de santé rencontre aujourd'hui de graves **difficultés**, sources de risques pour la santé de la population :

Tout d'abord, il n'y a **pas assez de médecins**, notamment de **généralistes**, dont le nombre est aujourd'hui dépassé par celui des spécialistes. A cela s'ajoute la question des **déserts médicaux**, que les mesurètes des gouvernements successifs ont été incapables de régler. Pourtant des solutions existent : suppression du **numerus clausus** et du **secteur 2** ; définition des **zones d'installation** comme **condition** du conventionnement par la Sécurité sociale, une méthode qui fonctionne chez les infirmières depuis des années.

Le **dogme** du médecin **libéral** en cabinet **isolé, rémunéré à l'acte** est inadapté aux besoins modernes. Les patients vont d'un professionnel de santé à l'autre, amenant une **surconsommation** d'actes et de médicaments. Beaucoup d'entre eux se retrouvent aux **urgences**, faute d'un rendez-vous chez leur médecin dans la journée, et faute d'**obligation de garde** des médecins de ville depuis 2002 (mesure Mattei). En cas de problème, un médecin libéral demandera des examens complémentaires, (prise de sang ou radio), générant de nouveaux rendez-vous alors qu'aux urgences, tout est sur place.

Avec plus de **20 millions de passages aux urgences** recensés en 2016, ce nombre a doublé en vingt ans.

La rémunération à l'acte doit **prendre fin**, à l'hôpital comme pour la médecine de ville. Plutôt que des médecins isolés, il faudrait développer les **centres de santé pluri professionnels**, sous gestion publique ou associative, dans lesquels les médecins sont **salariés** ou travailleurs indépendants au sein d'une structure de gestion collective, ce qui correspond aux aspirations des jeunes médecins.

Avec presque 209 milliards d'euros en 2017, les prestations représentent le deuxième poste du total des prestations sociales, soit 9,1 % du PIB. Les régimes d'assurances sociales, en tête desquelles le **régime général** de la **Sécurité sociale**, assurent 86 % de ces prestations, essentiellement sous forme de **soins** délivrés en établissements de santé et en ville. Les **régimes privés** servent près de 13 % des prestations du risque maladie, constitués à 80 % des **mutuelles** et **institutions de prévoyance** (22,3 milliards), le reste étant les prestations extra-légales **d'employeurs**. La généralisation de la couverture complémentaire santé n'a pas réduit les **inégalités**, au contraire. 5,5 millions de personnes bénéficient ainsi de la **CMU-C**, Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire, c'est 31 % de plus qu'en 2009. Et l'**ACS**, aide au paiement d'une mutuelle, est perçue par 1,2 million d'allocataires, soit une hausse de 25 % depuis la réforme du dispositif en 2015.

La mortalité prématurée, celle survenant avant l'âge de 65 ans, reste en France l'une des plus élevées de l'Union européenne.



D'autre part, concernant le **secteur hospitalier**, la coexistence d'un service public et des **cliniques privées** pose le problème de la **marchandisation** de la santé. Le secteur privé est centré sur les activités **rentables**,

la logique est celle de la **concurrence** avec le système public et non la coopération, amenant une **médecine à deux vitesses**. C'est ainsi qu'on voit la **fermeture** progressive de la plupart des **hôpitaux de proximité**, en particulier les **maternités** et les **blocs opératoires**.

Entre 2013 et 2017, 95 hôpitaux ont fermé en France, un tiers des maternités ont fermé entre 1996 et 2016.

La fermeture des établissements de proximité se fait au profit de gros pôles hospitaliers, où le **social** est remplacé par **l'innovation technique**.

À cela s'ajoute une rationalisation et un **manque d'effectifs soignants** dans tous les domaines, amenant **souffrance** pour les salariés comme pour les malades. Les soins **ambulatoires**, mode de prise en charge qui raccourcit l'hospitalisation à une seule journée, sont **systématisés**. Aujourd'hui, 4 interventions chirurgicales sur 10 sont réalisées en ambulatoire en France, ce qui permet de réduire le personnel soignant et de supprimer des lits. On assiste ainsi à une véritable **industrialisation du soin**.

Une situation identique se révèle avec le manque criant **d'EHPAD publics** (540 000 lits risquent de manquer d'ici 2040 si rien n'est fait), dans un secteur largement livré au **privé** et à ses tarifs très élevés.



La même problématique existe avec **l'industrie pharmaceutique** entièrement livrée au secteur **lucratif** : Le **remboursement** par la Sécurité sociale (15 % de son budget) des molécules développées par les laboratoires privés, sert avant tout à **rémunérer des actionnaires** (exemple : 27 % de marge opérationnelle pour Sanofi en 2014), ce qui n'est **pas acceptable**. La course à la rentabilité pousse le secteur de la recherche vers les médicaments **rentables** et non vers ceux qui sont **utiles**.

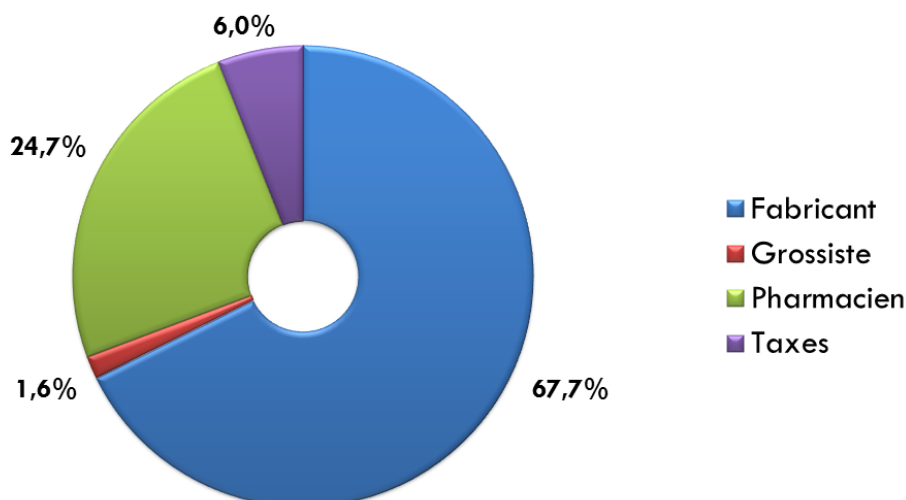
La santé fait partie des domaines qui relèvent de la responsabilité de l'Etat, il faut mettre un terme à l'existence du

secteur privé hospitalier (cliniques, EHPAD) et nationaliser les laboratoires pharmaceutiques.

Enfin, l'existence des Agences Régionales de Santé (ARS) réalise un véritable **dépeçage** de la branche maladie de la Sécurité sociale, qui ne devient plus qu'un **payeur aveugle**.

Là aussi, des solutions existent, à commencer par **rétablir des structures publiques décentralisées**, pour que les décisions soient prises au plus près des besoins.

Décomposition du prix du médicament vendu en pharmacie



MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE

ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIES PROFESSIONNELLES

La logique de financement de la branche AT/MP est purement **assurantielle**, ce qui suppose que les cotisations des entreprises soient **adaptées aux dépenses**. Dans un monde où toute cotisation est vue comme une « charge » pour l'obtention du bénéfice privé, la seule marge de manoeuvre pour les entreprises est de limiter les dépenses, ce qui ne veut pas forcément dire « faire de la prévention » : **ce risque est marqué à la fois par le phénomène général de sous-déclaration et une branche régulièrement excédentaire**.

Les prestations servies au titre des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) représentent 6,9 milliards d'euros en 2017, soit 0,8 % du total des prestations de protection sociale en France, en **baisse constante**, depuis des années. C'est la branche AT-MP de la Sécurité sociale qui finance quasi-exclusivement ce risque, à partir de **cotisations sociales** exclusivement « patronales ».

Dans ce total, les **rentes** AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées, dont notamment les fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante que sont le **Fcaata**, l'**Ascaa** et le **Fiva**. Les indemnisations cumulées de ces trois fonds, concernant pourtant près de **25 millions** de travailleurs, ne dépassent pas 0,9 milliard d'euros, soit moins du double que les pensions d'invalidité des **seuls** militaires français (0,5 milliard d'euros), pourtant plus de **cent fois moins nombreux**.

La DREES attribue la **baisse** constante des prestations AT-MP au **recul de l'industrie** dans le PIB, secteur accidentogène, mais aussi au développement des **actions de prévention** ! Un enthousiasme qu'il convient malheureusement de modérer...

Bien sûr, l'objectif n'est **pas** de voir ce budget AT-MP **augmenter**, puisque le but est **l'éradication du risque**, qu'il soit maladie professionnelle ou accident du travail. Mais la

pression sur les conditions de travail est réelle, celle exercée sur la survenue d'accidents ou de maladie professionnelle, conséquence de leur dégradation, **également**.

Les normes sanitaires ont certes évolué pour protéger davantage les travailleurs. Mais la maladie se déclenche souvent dix, vingt ou trente ans **après** la **fin** du contact avec l'**agent déclencheur** (produit toxique ou autre). De très nombreux salariés **renoncent** dans ces conditions à s'engager dans une **démarche de reconnaissance** de maladie professionnelle, **même si** celle-ci fait partie des fameux « **tableaux** » de la Sécurité sociale, où il existe une présomption de lien. 30 % des maladies professionnelles reconnues en Europe sont d'origine **chimique**, on est encore loin d'identifier toutes les conséquences sur la santé de l'exposition aux produits toxiques. S'ajoutent à cela une hausse des **risques psycho-sociaux** chez toutes les catégories de travailleurs.

Selon un rapport de la Sécurité sociale de 2014, le nombre de cas non déclarés d'asthme d'origine professionnelle s'établit à plus de 100 000. De même, 40 % des patients atteints d'un cancer de l'amiante ne le déclarent pas, alors qu'ils ont été exposés professionnellement. Ce ne sont que des exemples. Les raisons de non-déclaration sont principalement la **méconnaissance des démarches** et la **peur de perdre son travail**. C'est au salarié d'apporter la preuve qu'il a été exposé au risque. L'affaire se termine souvent devant les tribunaux. La justice, en bloquant obstinément toute condamnation au pénal des employeurs responsables, sur des procès tels que l'amiante, délivre un véritable **permis de tuer**, une impunité assurée y compris sur les autres risques professionnels.

S'agissant des **accidents de travail**, la démarche systématique des employeurs est là aussi de **dissuader leur déclaration**, voire de les **camoufler**, une politique **accompagnée** par la suppression des CHSCT des ordonnances Macron, ce n'est pas un hasard. Cette politique a une conséquence non négligeable : le **transfert** du risque vers l'**assurance-maladie** qui, elle, n'est pas à la charge exclusive des employeurs ! Et ce lent travail des patrons **a fini par payer** : le taux de cotisation AT-MP entre les années 1970 à 2006 a été **divisé par deux** !

Les **excédents** ne doivent pas être le prétexte à baisse de cotisations mais au contraire, servir à **élargir la prévention** dans ce domaine sinistré.



INVALIDITÉ, HANDICAP, PERTE D'AUTONOMIE : TROIS RISQUES DIFFÉRENTS

L'INVALIDITÉ, qui n'intervient que dans le cadre des activités **professionnelles**, se caractérise par une incapacité permanente réduisant d'au moins **deux tiers** la capacité de travail ou de gain de l'assuré. L'invalidité est établie par le **médecin conseil** de la caisse d'assurance maladie (et non le médecin du travail), au terme d'une période d'arrêt de travail **maladie** au titre des Affections de Longue Durée.

La **pension d'invalidité** (voir montants 2019 ci-contre) est un revenu de remplacement visant à compenser une perte de salaire résultant de la perte de capacité de travail, due à la maladie ou à l'accident non professionnel.

Trois catégories existent, suivant que l'état de santé du malade lui permet de continuer à travailler (cat 1) ou non (cat 2), ou si, de surcroît, une tierce personne doit l'assister dans les actes de la vie courante (cat 3).

Une personne reconnue en **invalidité** par la Sécurité sociale peut aussi être reconnue **handicapée** par la CDAPH (voir ci-dessous). Les pensions d'invalidité financées par les régimes d'assurances sociales s'élèvent à 7,7 milliards d'euros, et les mutuelles et instituts de prévoyance versent 1,7 milliards aux personnes ayant souscrit des contrats de prévoyance.

Le **HANDICAP** concerne les activités **professionnelles** et **extra-professionnelles**, que la personne soit adhérente ou non à un régime de protection sociale, et **en dehors** de toute considération **d'âge** : le handicap peut concerner un enfant, un actif ou un retraité. La notion de handicap ne consiste pas aux seuls troubles **fonctionnels** de la personne, mais aussi en des restrictions d'activité ou de participation **sociale**. Le handicap est reconnu par la

Montants				
Plafond Maximum de la Sécurité Sociale			3 377,00 €	
Catégorie d'Invalidité	Pourcentage de salaire	MONTANT	mensuel	annuel
1ère catégorie	30 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années	Minimum	289,90 €	3 478,80 €
		Maximum	1 013,10 €	12 157,20 €
2ème catégorie	50 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années	Minimum	289,90 €	3 478,80 €
		Maximum	1 688,50 €	20 262,00 €
Majoration tierce Personne (MTP)			1 121,92 €	13 463,04 €
3ème catégorie	50 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années + MTP	Minimum	1 411,82 €	16 941,84 €
		Maximum	2 810,43 €	33 725,16 €

Ex: Si le salaire moyen des 10 meilleures années est de **1 500 €/mois soit 18 000 €/an**

- Invalidité 1ère catégorie: **450 €/mois**
- Invalidité 2ème catégorie: **750 €/mois**
- Invalidité 3ème catégorie: **750 € + 1 121,92 € (MTP) = 1 872,92 € / mois**

CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), instance unique qui a remplacé en 2005 la CDES pour les enfants et la COTOREP pour les adultes.

Selon une étude de 2015 de la DREES, les personnes handicapées sont au nombre de **4,6 millions de personnes** en France, mais seuls 2,5 millions bénéficient d'une **reconnaissance administrative**. Les prestations liées au handicap, environ 30 milliards, représentent 4 % du montant total des prestations sociales.

Ce risque est couvert directement par la Sécurité sociale à hauteur de 13,7 milliards d'euros, et par le secteur **associatif** (notamment les foyers d'accueil pour handicapés) pour 15,7 milliards d'euros, une somme pour lequel ce secteur reçoit un **financement partagé** entre Sécurité sociale, collectivités locales et Etat. Trop souvent, les ressources financières des handicapés sont **scandaleusement faibles**, un **quart** des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) vivant sous le seuil de pauvreté.

La question du handicap passe avant tout par poser le **principe d'une société ouverte**, sans discrimination, s'adaptant donc aux personnes handicapées, avec des **soins accessibles** financièrement et physiquement. Elle implique aussi de **renforcer le droit du travail pour les handicapés**, alors qu'à l'inverse, les lois Macron 2015 et Khomri 2016 ont abaissé les contraintes pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées et d'adaptation du poste aux capacités du travailleur.



PERTE D'AUTONOMIE : UN COÛT D'HÉBERGEMENT CONSÉQUENT POUR LES MÉNAGES

COÛT D'UN HÉBERGEMENT EN FONCTION DE SA DURÉE

■ Aides publiques
■ Financement par les ménages

Des restes à charge liés à la perte d'autonomie à l'avenir plus difficiles à assumer pour les ménages

Sources : ONIS / Travaux FRMF



La **PERTE D'AUTONOMIE** est l'incapacité pour une personne de décider et d'assurer **seule** certains actes de la **vie courante**. Liée au processus du vieillissement et/ou à des altérations aussi bien physiques que psychiques, elle est le résultat multifactoriel de situations **matérielles, sociales ou familiales**, tout au long de la vie et à tout âge.

1,3 million de personnes sont aujourd'hui en perte d'autonomie, ce chiffre devrait **doubler** d'ici 2060 selon l'INED. 60 % vivent à leur **domicile** et 40 % dans les **EHPAD**. 30 milliards d'euros sont consacrés chaque année à sa prise en charge, les deux premiers financeurs étant la Sécurité sociale et les départements, une somme à laquelle s'ajoutent 10 milliards de **reste à charge** pour les familles.

Au contraire, le principe devrait être un remboursement de 100 % de la dépense opposable, et un reste à vivre minimal devrait être garanti à tous les résidents en EHPAD.

La loi ASV de 2015 n'a pas répondu aux enjeux de la perte d'autonomie, écartant l'**accueil en établissement** pour ne consacrer des moyens qu'au **maintien à domicile**. De nombreux EHPAD publics ont été cédés au **privé**, l'emploi à l'hôpital public subit en parallèle un **assaut sans précédent** (voir aussi page

« Assurance maladie »). 200 000 créations d'emplois sont nécessaires aujourd'hui dans les EHPAD.

Il est nécessaire également de mettre en cause la **séparation ville/hôpital**, par le développement de services **publics** d'aide au maintien à domicile, rattachés à un hôpital, un EHPAD ou un centre de santé.

La question **centrale** est : quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes en perte d'autonomie ? C'est un choix de société, relevant de la **solidarité** et non un dilemme relégué au niveau **familial**.

La prise en compte de la perte d'autonomie devrait d'abord passer par la **prévention** tout au long de la vie, sur les lieux de travail, lors du passage en retraite et jusqu'au grand âge. Elle doit être du ressort de la **Sécurité sociale** en intégrant un droit à l'autonomie dans sa **branche maladie**, pour des besoins de financement sommes toutes modestes.

Les plus de 75 ans sont aujourd'hui 5,6 millions, soit un tiers de plus qu'en 2000. La France comptait 200 centenaires en 1950, il y en a 20 000 actuellement. D'après l'Insee, l'espérance de vie à 60 ans en France en 2009 est de 27 ans pour les femmes et de 22,2 ans pour les hommes. La part des plus de 60 ans dans la population évolue : 13 % en 1990, 23 % en 2010, 30 % en 2050 sur la base des tendances démographiques actuelles.



L'ASSURANCE CHÔMAGE

L'assurance-chômage repose sur une logique de **mutualisation** du risque (chacun participe un peu au cas où il perdrait son emploi), de **contribution** (l'allocation dépend des derniers salaires) et de **redistribution** (les faibles salaires sont mieux indemnisés que les hauts).

L'allocation chômage n'est pas un secours payé par la collectivité aux chômeurs, mais un droit ouvert aux salariés, une fois qu'ils ont cotisé un certain temps au pot commun.

Les allocations versées aux privés d'emploi proviennent de deux sources de **nature différente** : d'une part la **cotisation sociale** ponctionnée directement sur la **valeur** produite par le travail, c'est-à-dire **avant** la formation du profit, et d'autre part une partie de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) qui est un **impôt**, prélevé une fois les profits privés réalisés.

Le remplacement par Macron des cotisations salariales chômage par la CSG a écarté les organisations de salariés de tout poids de décision en matière d'assurance chômage, laissant le champ libre aux patrons et à l'Etat, à l'image de la dernière réforme.

Contrairement aux phrases chocs de Pénicaud sur l'assurance-chômage (19 juin 2019 : « Si on ne fait pas d'économies, dans 10 ans on n'aura plus de quoi indemniser les chômeurs »), **l'UNEDIC n'est pas en crise, bien au contraire !** Certes son bilan prévoit pour 2019, 2 milliards de déficit, **mais en y intégrant** les très **discutables** 3,3 milliards versés à Pôle-emploi pour « frais de fonctionnement ». Les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut ! Sans cette **ponction** faisant financer Pôle emploi par les salariés au lieu de l'Etat, le budget de l'UNEDIC serait **excédentaire** d'1 milliard.

Ces 3 milliards correspondent aussi exactement au montant que le gouvernement entend faire supporter aux chômeurs avec la nouvelle

réforme. Ainsi, le régime fonctionne et **se finance seul**, alors même que les cotisations patronales sont quasiment **gelées** depuis 2003, malgré l'explosion du chômage dont les **employeurs** sont seuls **responsables**.

Le déficit de l'UNEDIC, organisé ou non, n'est d'ailleurs pas un problème pour tout le monde : pour ne pas augmenter la dette publique, l'UNEDIC émet pour ses besoins de trésorerie ses propres **titres financiers**.

Cette manne de 35 milliards donne lieu à production d'intérêts pour les fonds privés qui achètent de la dette UNEDIC : 400 millions d'intérêts par an sont ainsi détournés par les marchés financiers, sur les cotisations sociales et la CSG que nous payons.

À cette situation structurelle s'ajoute des manoeuvres financières discrètes, mais lucratives, tel le **décalage** de la hausse de la CSG qui a eu lieu en **janvier**, et la baisse des cotisations chômage sur les bulletins de paye, seulement en **octobre** : résultat, 6 milliards d'euros soustraits à l'UNEDIC pour financer l'Etat !

Pour juguler le chômage, il faudrait **déjà augmenter le nombre d'emplois** à pourvoir : le nombre de chômeurs représente plus de **20 fois** le nombre d'emplois disponibles, il ne **suffit pas de « traverser la rue »** pour trouver un emploi. Le meilleur moyen pour y parvenir est de **baisser le temps de travail** en maintenant les salaires, ce qui signifie baisser les profits, les « marges » des entreprises qui caracolent au sommet depuis des années. Et dans l'intervalle, il faut choisir d'assurer le risque chômage plutôt que les juteux profits aux entreprises et leurs propriétaires, en mettant **fin aux exonérations** et en **augmentant les cotisations chômage** pour remplir les caisses.

Solde financier de l'Assurance chômage et cycle économique



Au contraire, les mesures Macron pour soutenir ou rétablir le taux de profit constituent une véritable **politique des caisses vides** pour l'assurance-chômage : **gel des salaires** et donc, des cotisations ; **recul de l'âge de la retraite** qui accroît le nombre de chômeurs allocataires ; **facilitation du recours aux contrats précaires** ; suppression des **emplois aidés**. Ceci alors que plus de la **moitié des inscrits** à Pôle emploi ne perçoivent déjà **aucune indemnisation**, et dépendent du régime de solidarité de l'Etat, ou à défaut, se retrouvent tributaires de l'assistance publique couvrant la **pauvreté et l'exclusion sociale**.

LE RISQUE LOGEMENT

Les prestations logement s'élèvent à 18,4 milliards, soit 2,5 % du total des prestations sociales. Elles consistent en quasi-totalité en trois allocations, toutes attribuées **sous condition de ressources**, non cumulables, et financées par l'Etat depuis 2015 :

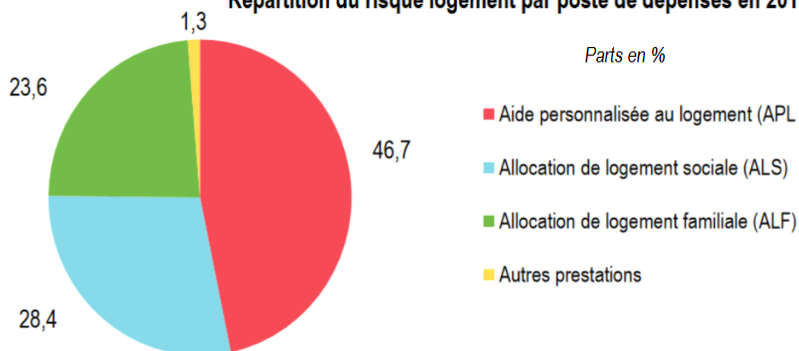
- ▶ l'aide personnalisée au logement (APL) en représente presque la moitié et couvre un parc de logements conventionnés,
- ▶ l'allocation de logement familiale (ALF) est destinée aux jeunes ménages et bénéficiaires de prestations familiales,
- ▶ l'allocation de logement sociale (ALS) est versée aux ménages de revenus les plus faibles occupant un logement non conventionné.

La **condition de ressources** est le **moyen** pour le gouvernement de baisser ou moduler la couverture du risque logement. Ainsi, la loi des finances 2019 a prévu des nouveaux modes de calcul concernant l'assiette de revenus et l'indexation des allocations, amenant une baisse du budget logement de 1 milliard d'euros, en même temps qu'une **baisse historique de l'APL**. Et selon les annonces, les **économies** sur les aides au logement vont continuer dans les années à venir.

Le **désengagement** de l'Etat en la matière est manifeste, l'allocation logement est considérée comme un **complément de revenu**, et non le moyen d'acquitter le prix du loyer et des charges d'un logement décent. L'annonce de la **fusion** des aides au logement dans un « **revenu universel d'activité** » (voir page suivante) aurait toutes les chances de mettre à mal, cette fois de façon **radicale**, un droit au logement déjà insuffisamment appliqué. La loi **DALO** (Droit Au Logement Opposable) de 2007 n'est **pas respectée**, conduisant à la condamnation de l'Etat par les tribunaux sur de nombreux territoires. Pire, elle est aujourd'hui oubliée, absente du débat. Le **mal-logement** concerne pourtant **4 millions** de personnes en France. Et la **part des dépenses de logement** dans le budget des ménages a augmenté de 17 % il y a 35 ans, à **25 % aujourd'hui** !

Au-delà des aides au logement, la **question centrale** du logement reste, dans notre modèle économique, la **spéculation immobilière**, organisant la rareté en conservant des centaines de milliers de logements **inoccupés**, en

Répartition du risque logement par poste de dépenses en 2017

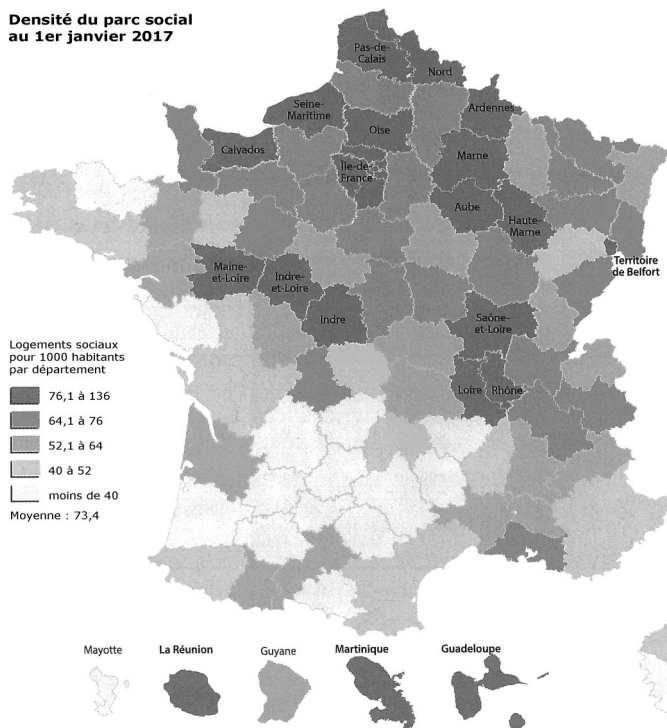


Source > DREES, CPS.

freinant la **construction** de logements neufs. Une spéculation alimentée par le **refus** politique de tout **encadrement des loyers**.

Sur cette question éminemment politique, l'orientation assumée est celle d'une « **France des propriétaires** », alimentant la fuite des crédits vers le **privé** et régaland les **banques**, le logement social étant conçu comme une **zone de relégation** pour les plus pauvres. Cette évolution, accentuée par la crise de 2007-2008, se fait conformément aux **règles européennes** du marché unique et de la concurrence. Elle est à l'inverse d'une **politique de logement public de qualité pour tous à loyer modéré**, qui serait pourtant possible.

Densité du parc social au 1er janvier 2017

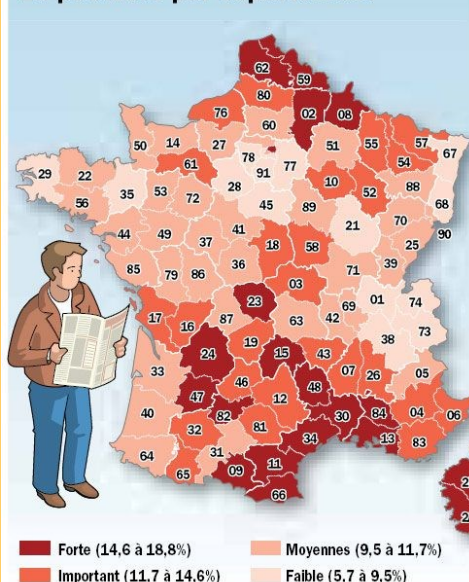


Carto, 2019

PAUVRETÉ - EXCLUSION SOCIALE

Pauvreté et inégalités en France

La pauvreté par département



Inégalités de revenus par régions

Rapport entre
les 10% les plus riches
et les 10%
les plus pauvres



Actuellement, le montant du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'élève à 11 milliards d'euros, il est versé par les départements. La prime d'activité représente 5,3 milliards, elle aussi financée par l'impôt. Ces deux allocations représentent 70 % du risque pauvreté-exclusion sociale.

Le solde des prestations est constitué par les aides au secteur associatif (3,4 milliards) lié à l'hébergement des personnes en situation précaire, et celles assurées par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (2,2 milliards).

Le taux de pauvreté en France atteint officiellement 14 % de la population, soit 8,8 millions de personnes.

Seuil de pauvreté : 60 % du salaire médian qui est d'un montant de 1797 €/mois, soit un seuil de pauvreté à 1078 €. *Source INSEE*

Le risque social que couvrent ces prestations est marqué par les récentes annonces de Macron de créer un « **revenu minimum d'activité** » en fusionnant le Revenu de Solidarité Active (RSA), la prime d'activité, l'Aide personnalisée au Logement (APL), relevant du risque « logement », voire l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), en y ajoutant des conditions d'attribution liées à la recherche d'emploi.

Le gouvernement annonce cette réforme à **budget constant**, avec un objectif affiché de « lutte contre le non-recours », donc d'augmentation du nombre de bénéficiaires. À iso-budget, cela a pour effet une **baisse générale** des droits de l'ensemble des bénéficiaires. En réalité, comme en Finlande ou en Italie, ce revenu n'aura

rien d'universel mais sera la nouvelle appellation d'une énième mesure d'incitation au « retour à l'emploi », comme si le problème était la fainéantise des privés d'emploi, et non le fait qu'il y ait 20 fois moins d'emplois disponibles que de chômeurs. Sous prétexte de simplification, la fusion des minima sociaux regrouperait des gens très différents : des personnes âgées, des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée, des travailleurs précaires ou à bas salaires, des femmes isolées avec des enfants en bas âge, etc.

Le projet est basé sur une posture de classe : les personnes en difficulté le seraient parce qu'elles ne feraient pas assez d'efforts d'insertion. Comme au temps de la charité ou du paternalisme industriel, il faut subordonner le secours à la bonne conduite des bénéficiaires, en l'occurrence, ne jamais cesser de démontrer qu'il y a un obligé, le bénéficiaire d'une allocation, donc un bienfaiteur.

Le revenu minimum d'activité, comme jusqu'ici la prime d'activité, est une offensive contre le salaire, dans la continuité des attaques portées depuis trente ans sur deux axes : substitution d'une partie du salaire direct par une allocation et substitution d'une partie du salaire socialisé par des dotations budgétaires compensant les importantes exonérations de cotisations. Dans les deux cas, c'est l'impôt qui finance, au détriment des services publics et pour les profits des entreprises privées dont les salaires, directs comme indirects, sont en bonne partie pris en charge par nos impôts.

Le **revenu minimum d'activité**, comme jusqu'ici la prime d'activité, est une offensive contre le salaire, dans la continuité des attaques portées depuis trente ans sur deux axes : substitution d'une partie du salaire direct par une allocation et substitution d'une partie du salaire socialisé par des dotations budgétaires compensant les importantes exonérations de cotisations. Dans les deux cas, c'est l'impôt qui finance, au détriment des services publics et pour les profits des entreprises privées dont les salaires, directs comme indirects, sont en bonne partie pris en charge par nos impôts.

Lutter contre la pauvreté nécessite d'augmenter le RSA, de créer une prestation spécifique pour les jeunes à la recherche d'un emploi, de lutter contre le développement des emplois précaires. Et pour un véritable droit à l'emploi, il faut ouvrir des emplois de dernier ressort (droit opposable pour un emploi public correspondant à sa qualification, une fois épuisées toutes les autres possibilités d'emploi).

LA PROTECTION SOCIALE : L'ÉLARGIR !

Le degré d'une civilisation se mesure à son niveau de protection sociale.

S'il n'y avait qu'une seule revendication à retenir en matière de protection sociale, qu'un seul combat à mener pour sa sauvegarde ou son développement, ce serait assurément son mode de financement qui doit rester et redevenir absolument la **cotisation sociale**.

Qu'elle soit l'objet d'un tel acharnement idéologique, relayé sans lassitude par les médias dominants, qui parlent de « charges sociales », qui « pèsent sur l'emploi », sur « la compétitivité », sur « les marges des entreprises », sur « la richesse du pays », ce simple fait devrait nous suggérer, par **réflexe de classe**, qu'il y a là, un sujet crucial à ne pas manquer !

Pourquoi cette dimension subversive de la cotisation sociale (car tel est le cas !) reste-t-elle farouchement combattue ?

Parce que le salariat coûte cher au capital en **coûts directs** : le salaire socialisé conduit le patronat à devoir assumer des situations hors emploi en quantité croissante.

- ▶ Parce qu'il coûte cher aussi en **coûts indirects** : on a vu (cf graphique « d'où vient l'argent » à la page « Financement »), que 61 % des 779,7 milliards d'euros sont issus de la cotisation sociale, soit la somme de 475,6 milliards d'euros, une somme qui se transforme immédiatement en prestations, qui ne génèrent donc ni **épargne**, ni quasiment de **déficit** (1 % à 2 %, à comparer aux 43 % de **déficit** du budget de l'Etat pour 2019).

C'est parce que la cotisation sociale soustrait ces richesses fabuleuses à la logique de l'**emprunt** et du **placement** que les marchés financiers entendent la **dynamiter** au bénéfice de la **fiscalité** d'une part, car génératrice de déficits et d'emprunts (qu'on songe aux 195 milliards d'emprunts de l'Etat en 2019), et des **fonds de pension** d'autre part, car générateurs de juteux placements financiers.

- ▶ Enfin, le salariat **coûte cher idéologiquement**. Il fonde les travailleurs à organiser eux-mêmes la gestion de toutes les **composantes du salaire**, et par conséquent, de toutes les **composantes de l'économie** ! Il fait la démonstration avec les régimes de retraite qu'il est inutile d'**accumuler** des actifs financiers pour assurer des **engagements** aussi massifs et d'aussi long terme que les droits à pensions... et donc à fortiori **pour assumer les engagements d'investissements** dans l'économie, d'un montant moindre et de terme beaucoup plus court. Or le dogme de l'**accumulation préalable**, qui serait nécessaire à



tout investissement, est ce qui légitime l'**existence même du capitalisme**, et du droit de tirage des propriétaires des moyens de production sur la valeur produite par le travail.

Comme le souligne le sociologue Bernard Friot, **la cotisation sociale est la réalité tangible**, déjà en place, **qu'une autre société que le capitalisme est possible**.

Quand la CGT revendique le 100 % Sécurité sociale, financée exclusivement par la cotisation, il ne s'agit donc pas d'une « idée fixe, une utopie », mais d'une revendication qui entend poser une des briques de dépassement du système économique que nous subissons. Qu'on se rassure, il ne s'agit pas d'éliminer les retraites complémentaires, les mutuelles ni les salariés qui y travaillent, mais de les **intégrer** dans une Sécurité sociale universelle, financée exclusivement par une cotisation sociale proportionnelle au salaire.

La protection sociale n'est pas une marchandise. Elle doit répondre aux principes d'unicité, de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale tout en répondant aux défis de notre siècle.



DIAGORIS
Cabinet d'Expertise Comptable

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

RÉALISATION : LESTUDIOGRAPHIQUE.COM

3 AXES D'ACTION ET DE CONSEIL

EXPERTISES

POUR COMPRENDRE LES ENJEUX
ET IDENTIFIER LES RISQUES QUI
PÈSENT SUR L'EMPLOI ET LES
CONDITIONS DE TRAVAIL.

FORMATIONS

POUR CONNAÎTRE VOS DROITS
ET VOS MOYENS D'ACTION.

ASSISTANCE

POUR AGIR EFFICACEMENT AVEC
UNE INFORMATION UTILE.

NOS ENGAGEMENTS

- INDÉPENDANCE D'ESPRIT CRITIQUE POUR ÊTRE
UNE FORCE DE PROPOSITIONS.
- METTRE À VOTRE DISPOSITION UNE INFORMATION
UTILE POUR UNE ACTION EFFICACE.
- APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE POUR MIEUX
COMPRENDRE LES ENJEUX.
- UNE RÉACTIVITÉ NÉCESSAIRE POUR ANTICIPER
LES CHANGEMENTS ET ALIMENTER
LE DIALOGUE SOCIAL.

NUMÉRO DIRECT 01 42 17 04 15

DIAGORIS. NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT
CONTACT@DIAGORIS.FR - DIAGORIS.FR